

57ème STAGE MUSICAL JOSQUIN DES PRES - 13 au 21 juillet 2019 - SEES

BULLETIN D'INSCRIPTION

IMPORTANT

- Un bulletin par élève inscrit
- Renvoyer à l'adresse figurant ci-dessous
- L'envoi du règlement ne vaut pas inscription définitive (une lettre de confirmation vous sera envoyée)



Nom

Prénom

Sexe M F

Date de naissance

Adresse

Code Postal

Ville

Tel portable.....

Tel fixe

Adresse courriel

Instrument demandé

Lieu d'étude

Nombre d'années ou niveau

FORMULE DEMANDEE :

- Formule « Initiation »
- Formule « Josquin »
- Formule « Grands amateurs »

MODALITÉ D'INSCRIPTION - CORRESPONDANCE

Date limite d'inscription : **6 juillet 2019**

Renvoyer ce bulletin à l'adresse suivante :
Association Josquin des Prés
INSCRIPTIONS
chez Caroline LEPRETTE
2, rue Cécile Dinant
92140 CLAMART

mail : stagejosquin.sees@gmail.com
 facebook : stagejosquindespres

Merci de nous prévenir dès l'inscription de toute particularité de paiement (chèque vacances, aides CE, départementale ou autres).

Envoyer ce bulletin d'inscription accompagné de deux chèques à l'ordre de Association Josquin des Prés
 - un chèque de 300€ par stagiaire (arrhes non remboursables en cas d'annulation après le 6 juillet)
 - un chèque correspondant au solde à payer, qui ne sera encaissé qu'à partir du 21 juillet

Bénéficiez-vous d'un financement par un organisme ? Si oui, précisez :

- Non Oui :
- Participation d'un comité d'entreprise
- Aide départementale
- Chèques vacances
- Autre (préciser)

Si vous bénéficiez d'une aide, le montant vous sera **remboursé dès qu'il sera versé à l'association.**

	1er enfant	2ème enfant et +
Frais pédagogiques	300€	280€
Frais d'hébergement	240€	240€
Location d'instruments : 70€ par stagiaire (piano, orgue, clavecin)
TOTAL		

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE / MINEUR

Je soussigné(e),

- autorise mon enfant à être photographié(e) et/ou filmé(e) lors d'un reportage photo/vidéo au cours du stage
- autorise l'utilisation et la diffusion de ces photos ou vidéos pour l'ensemble des publications du stage (site, page facebook), pour une durée indéterminée.

Signature :